

Projet PepVitiBio : Pépinière Viticole Bio



L'enjeu du projet PepVitiBio est de faire émerger les références techniques et économiques permettant l'application du cahier des charges AB européen pour la production de plants greffé - soudé de vigne.

Nouvelle réglementation : Le cahier des charges de l'agriculture biologique exige que tout le matériel de reproduction végétal implanté dans une parcelle (plant ou semence), soit bio. Or, actuellement, pour des raisons techniques, réglementaires et économiques, les pépiniéristes français ne peuvent pas produire et commercialiser de plants de vigne respectueux du cahier des charges européen de l'agriculture biologique.

Le projet PepVitiBio propose d'identifier et de lever les impasses techniques et réglementaires à la réalisation des plants greffés soudés pour apporter des références permettant l'application d'un guide des bonnes pratiques « bio » à la pépinière viticole.

On prospectera la production de greffés-soudés traditionnels ou en pots et la problématique de l'itinéraire de conduite des vignes mères de porte-greffes et de greffons.

Guide des Bonnes Pratiques pour la pépinière : Le projet validera et déclina ce guide des bonnes pratiques, dans différentes situations de production et sous différents climats (Continental, Océanique et Méridional).

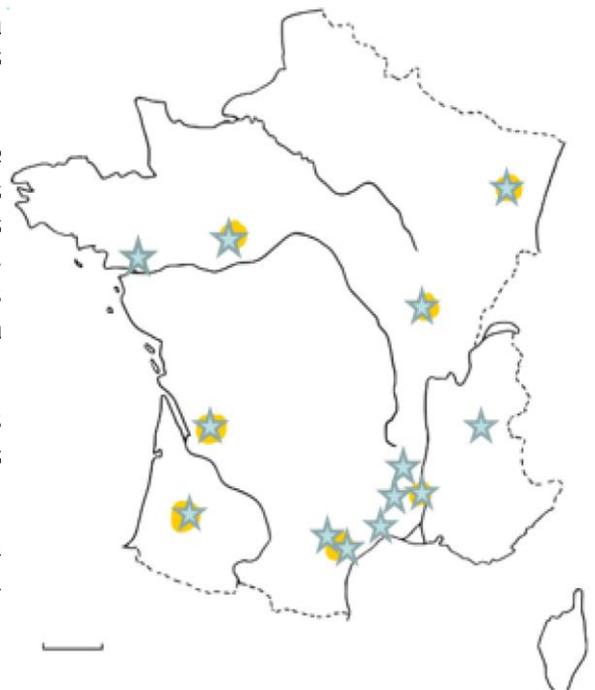
Pour les pépiniéristes, les contraintes techniques spécifiques liées à l'application du cahier des charges européen AB en pépinière viticole, se traduiront par des contraintes économiques : le prix du plant ainsi produit se révélera inévitablement plus coûteux qu'un plant produit traditionnellement. En conséquence, les implications économiques de ce nouveau mode de production en pépinière viticole seront définies.

A noter que ce guide des bonnes pratiques français de la pépinière viticole AB pourrait être une 1^{ère} étape vers l'élaboration d'un cahier des charges européen pour cette filière.

Multipartenaire : Le projet PepvitiBio est une démarche mutipartenariale qui permettra de tester les itinéraires techniques pertinents compatibles avec le cahier des charges européen de l'AB tout en s'appuyant sur des réflexions communes avec les partenaires, présents sur les différents bassins de productions viticoles, en vignes mères, à l'atelier et à la pépinière.

Pluriannuel : Ces solutions seront testées sur 3 millésimes, les données techniques et économiques collectées seront analysées afin d'évaluer la viabilité réelle des itinéraires envisagés.

Communication : Une large diffusion des résultats sera coordonnée via les médias traditionnels agricoles et viticoles, des livrables, des vidéo, des sessions de formations.



Carte de France des partenaires du projet PepVitiBio

LES PARTENAIRES

Techniciens :

- Chambre d'Agriculture du Var,
- Chambre d'Agriculture de l'Aude,
- Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire,
- Chambre d'Agriculture de Gironde,
- Chambre d'Agriculture des Pyrénées Atlantiques,
- du Vaucluse
- Groupe de recherche en AB, Vaucluse
- AdaBio, Savoie
- Bio en Grand Est, Alsace
- Bio Nouvelle-Aquitaine, Gironde
- IFV, pôle matériel végétal, Hérault

Pépiniéristes :

- Pépinière Hébingier, Alsace
- Pépinière Guillaume, Bourgogne et Vaucluse
- Pépinière Viaud, Maine et Loire
- Pépinières Salettes, Pyrénées-Atlantiques
- Pépinières Bertrand, Gard
- Pépinière Vial, Vaucluse
- Pépinière Arrivé, Charente-Maritime
- Pépinières Gentié, Gironde
- Pépinière Calmet, Aude
-

Autres Partenaires :

- Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)
- Direction Générale de l'Alimentation (DGAL)
- Service Régional de la Protection des Végétaux (SRPV)
- Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique (FNAB)
- Institut Technique de l'Agriculture Biologique (Itab)
- Institut de formation de Richemont (16-Charente)
- Institut de Recherche en Agriculture Biologique de Suisse (FIBL Frieck)

LE PROJET PEPVITIBIO

Le projet PepVitiBio s'organise autour de cinq grandes actions. Pour chaque action un binôme technicien (Groupement bio et Chambre d'agriculture) / pépiniériste a été constitué.

- **Action 1 :** Elaboration des itinéraires techniques à mettre en place à la pépinière viticole dans le cadre d'un passage en AB.
- **Action 2 :** Diffusion des solutions techniques déjà probantes dégagées de l'Action 1 et validation après suivi d'essais en pépinières viticoles, à l'atelier, dans les vignes mères, des itinéraires techniques envisagés.
- **Action 3 :** Approche globale en pépinière pour un bilan technico-économique de la mise en place de cette nouvelle filière AB.
- **Action 4 :** Rédaction du guide des bonnes pratiques de la pépinière viticole AB. Valorisation des résultats et communication des connaissances.
- **Action 5 :** Animation et coordination du projet.



LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Le CASDAR a démarré le 1^{er} octobre 2021 et se terminera le 31 mars 2025.

Communication large

- ➔ **Automne 2022** : Retour sur les essais à la pépinière : retour sur la gestion des maladies et des adventices.
- ➔ **Hiver 2022** : Retour sur les essais à l'atelier et sur ceux concernant la conduite des vignes mères de porte greffe
- ➔ **Fin hiver 2023** : Webinaire de présentation des résultats 2022 et des perspectives pour 2023.

EXEMPLES D'ESSAIS MIS EN PLACE

Voici quelques illustrations d'une partie des essais réalisés et analysés durant le projet en 2022 :
48 essais confirmés à la mi-Juin 2022
par 8 binômes technicien / pépiniériste, et la Chambre d'Agriculture de l'Aude.

VIGNE MERE DE PORTE-GREFFE

18 essais (entretien du sol, suivi de la cicadelle de la flavescence dorée, mode de palissage)

- **Système sur table** (système déjà présent chez certains pépiniéristes mais qui connaît un regain d'intérêt dans les systèmes sans désherbage chimique).



- **Paillage de la vigne mère de porte greffe** par épandage d'un broyat de sarments issu de l'atelier greffage.

A LA PEPINIERE

18 essais (entretien du sol, suivi de la cicadelle de la flavescence dorée, protection sanitaire)

- **Entretien du sol :**
 - Réalisation de plusieurs faux semis avant plantation
 - Semis d'engrais verts à l'automne. Roulage au printemps sur la zone de passage du tracteur. Broyage et enfouissement des engrais verts sur les lignes de plantation avant mise en place de la pépinière.
- **Gestion des maladies :**
 - Protection contre le mildiou, l'oïdium avec du cuivre, du soufre, de l'huile essentielle d'orange douce, du bicarbonate de potassium, et des préparations à base d'extraits végétaux.

A L'ATELIER

12 essais (paraffinage, traitement du talon)

- **Emploi d'une cire utilisable en agriculture biologique :**



Source : Pépinière Vial

- **Trempage du talon des boutures dans du lombricompost en substitution à l'hormonage.**



Source : Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire

CONCLUSION

Depuis plus de vingt ans différentes structures ont travaillé le thème de la production de plants de vigne bio (GRAB, Nature et progrès, IFV, Chambre d'Agriculture, syndicat des pépiniéristes, FNAB). La nouvelle réglementation obligera les viticulteurs Bio à planter des plants certifiés en Agriculture biologique, une dérogation permettant d'utiliser des plants conventionnels jusqu'en 2035. A compter de cette date, chaque viticulteur bio devra se fournir en plant de vigne certifié bio. L'évolution de la pépinière viticole française devra se faire sur plusieurs années pour pouvoir répondre à cette exigence.

Les partenaires du projet PepVitiBio sont répartis sur les différentes aires de productions françaises ce qui permet d'explorer des itinéraires techniques pertinents et de capitaliser des informations en résonance avec chacune de ces spécificités régionales (climat, cépages, pression sanitaire notamment).

A la fin du projet, en 2025, nous espérons pouvoir fournir un guide des bonnes pratiques pour la production de plants de vignes bio ainsi que des pistes de recherche complémentaires à étudier.



Financement : Le projet PepVitiBio est lauréat du CASDAR Innovation et partenariat 2021



CHEF DE FILE DU PROJET

Garance MARCANTONI
Chambre départementale d'agriculture du Var
garance.marcantoni@var.chambagri.fr

REDACTEUR

Paul-Armel SALAÜN
Bio Nouvelle Aquitaine